

Handicap et scolarisation : où en est-on ?

Cette année scolaire est l'année de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 11 février 2005 concernant l'école. Les principaux textes sont parus – il est vrai in extremis – au bulletin officiel à la rentrée :

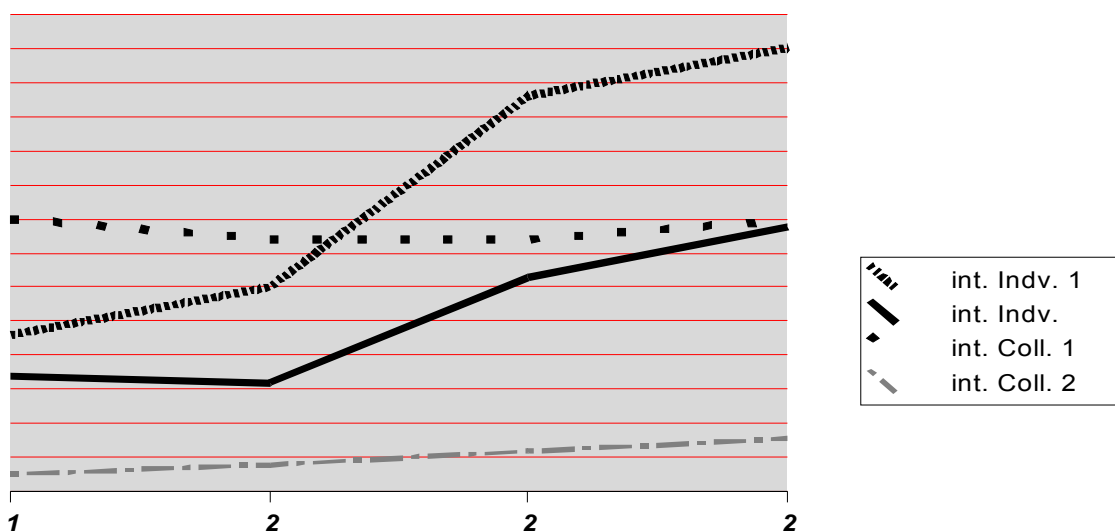
- Circulaire 2006-119 du 31-07-2006 : Scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée 2006.
- Circulaire n°2006-126 du 17-8-2006 - Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation.
- Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention.

Dans le même temps, les MDPH, créées en janvier 2006, ont instruit les premiers dossiers selon les nouvelles procédures.

Faut-il souligner que cette mise en place s'est faite sans moyens supplémentaires ?

Encore une fois, cette année, la seule nouveauté vient des emplois vie scolaire puisqu'une partie d'entre eux (environ 2000) auront officiellement une fonction d'AVS-I, avec des conditions de recrutement et de formation spécifiques. Celles-ci font l'objet d'une circulaire de cadrage arrivée dans les Inspections Académiques, mais dont nous n'avons pas été, jusqu'à présent, destinataires. Cette mesure, au-delà de la précarité accrue que nous dénonçons avec les associations, est révélatrice de la situation de pénurie en personnels d'accompagnement : selon les décisions de notification des CDES – CDA, il faudrait 3 000 AVS-I supplémentaires (ils sont 6 500 actuellement).

évolution de la scolarisation des jeunes présentant un



D'autres points noirs sont à déplorer :

- le nombre d'enseignants référents est la plupart du temps insuffisant pour permettre à ces collègues de jouer pleinement leur rôle d'interface entre les écoles et les familles : 1 pour 100 à ...700 élèves handicapés à suivre, selon les départements !
- Le nombre de postes d'enseignants spécialisés n'a pas sensiblement varié et a subi les aléas de la carte scolaire, les insuffisances de la formation CAPA-SH et la baisse du nombre de départs en formation...
- Les établissements médico-sociaux, faute de textes interministériels clairs, ne jouent pas toujours le jeu de l'ouverture vers le milieu ordinaire...ou le font sans concertation ni moyens.
- Les plaquettes d'information, la documentation pédagogique, annoncées l'an passé, ne sont toujours pas parvenues aux écoles (il est vrai que le ministère a été plus soucieux de communiquer sur les méthodes de lecture) !

